

Engagement des annonceurs pour la publication d'une offre d'emploi sur le site du CRA

1. Engagements des annonceurs

Toutes les **annonces** doivent être **réelles** et proposer un poste à pourvoir.

Les postes proposés doivent être **en lien avec des usagers avec autisme**.

Les emplois proposés doivent être **rémunérés** (les offres de stage et les postes de bénévoles ne seront pas publiées sur le site).

Les annonceurs s'engagent à publier leurs offres en conformité avec la législation en vigueur, notamment le **code du travail**.

Les annonceurs **informent le CRA** lorsque le poste est pourvu.

A NOTER : Le CRA ne saurait être tenu responsable du contenu des offres d'emploi diffusées sur son site internet ni de l'adéquation des candidatures aux postes proposés. Le respect du code du travail français concernant les règles de publication d'offres d'emploi incombe aux seuls annonceurs.

2. Informations à fournir au CRA

Intitulé du poste :	psychologue, orthophoniste...
Employeur :	nom de la structure ou de l'employeur particulier
Type de contrat / durée du contrat :	CDI, CDD...
Temps de travail hebdomadaire :	35 heures, 0,5 ETP...
Lieu :	ville
Contact pour postuler :	e-mail / téléphone
+ Joindre l'offre d'emploi détaillée	format .pdf

● Merci d'envoyer ces informations par mail à : documentation@cra-paysdelaloire.fr